



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2006
Français
Original : anglais

Deuxième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a autorisé la création du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), et m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés dans l'exécution de son mandat, tel qu'énoncé dans cette résolution. Il rend compte de l'évolution de la situation en Sierra Leone et des activités du Bureau depuis mon rapport du 28 avril 2006 (S/2006/269).

II. Phases principales de l'évolution

2. Je me suis rendu en Sierra Leone, où j'ai séjourné les 1^{er} et 2 juillet, afin d'observer les activités menées par le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies, et de consulter les autorités gouvernementales quant à la meilleure façon pour le système des Nations Unies du continuer à appuyer leurs efforts de consolidation de la paix. J'ai eu des entretiens avec le Président Ahmad Tejan Kabbah, le Vice-Président Solomon Berewa et d'autres hauts responsables politiques, ainsi qu'avec des membres du personnel du BINUSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies. Dans leur évaluation de la situation du pays, le Gouvernement et le système des Nations Unies se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés dans le processus de consolidation de la paix, en ce qui concerne notamment la mise au point de la stratégie de consolidation de la paix mentionnée dans mon rapport d'avril. Ils ont également confirmé les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité et mentionné les efforts déployés par le Gouvernement, afin d'accélérer les réformes dans le domaine de la gouvernance et de consolider la démocratie fragile, de même que l'appui fourni pour l'ONU et d'autres partenaires pour améliorer la situation socioéconomique dans le pays.

3. En même temps, le Gouvernement et le BINUSIL ont appelé mon attention sur les nombreux problèmes auxquels était toujours confrontée la Sierra Leone. Ils ont souligné que le chômage des jeunes demeurait la menace potentielle la plus immédiate pour la stabilité du pays et que la lenteur du relèvement de l'économie entravait les efforts visant à créer des possibilités d'emploi. Ils ont également souligné la nécessité d'intensifier la lutte contre la corruption et d'accélérer la



réforme de l'ordre judiciaire. Ils ont par ailleurs insisté sur l'importance des élections nationales prévues pour 2007 et les défis qu'elles représentaient compte tenu de la capacité limitée du secteur de la sécurité nationale et de la Commission électorale nationale. Dans ce contexte, nous avons reconnu que la communauté internationale devrait apporter un soutien technique, logistique et financier important, afin d'aider à assurer le bon déroulement et la crédibilité des élections.

4. Lors de la première réunion de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies sur la Sierra Leone, qui s'est tenue à New York le 19 juillet 2006, le Ministre des affaires étrangères de ce pays a décrit en détail les problèmes évoqués plus haut, soulignant que celui du chômage des jeunes était aggravé par le grand nombre d'ex-combattants et d'élèves ayant abandonné l'école, qui pouvait constituer une menace pour la sécurité. Il a également reconnu que la population continuait à penser que la corruption était répandue au sein du Gouvernement et des institutions publiques. Le Ministre a aussi indiqué que la faiblesse de l'infrastructure de la Sierra Leone, notamment le mauvais état et l'insuffisance des réseaux routier et électrique, constituait un obstacle majeur aux efforts en vue de stimuler la reprise économique, soulignant que le versement tardif des contributions annoncées par les donateurs freinait la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté établie par le Gouvernement. Le Ministre a déclaré que son gouvernement était prêt à coopérer étroitement avec la Commission de la consolidation de la paix afin de relever ces défis et de renforcer les acquis obtenus jusqu'à présent dans le processus de consolidation de la paix.

5. Les 19 et 20 juillet, des groupes de la société civile de la Sierra Leone ont tenu des consultations à Freetown sur les difficultés rencontrées dans la consolidation de la paix. Ils ont déterminé les domaines ci-après dans lesquels la Commission de consolidation de la paix pourrait fournir un appui : promotion des droits de l'homme, démocratie et liberté de la presse; expansion de l'accès à la justice; appui à la réforme du secteur de la sécurité; intégration d'un souci d'égalité entre les sexes; renforcement de la capacité des institutions publiques; et application des recommandations de la Commission Vérité et Réconciliation.

6. Le 21 juin, le Cabinet du Président Kabbah a publié une déclaration exprimant la détermination du Gouvernement à s'opposer aux nouvelles tendances négatives apparaissant dans le pays, dont certaines ont été mentionnées dans mon rapport d'avril. On notera, entre autres, corruption au sein de la police nationale et le non-respect des règles et règlements manifesté par les fonctionnaires dans certains ministères, en particulier le Ministère des terres. Le Gouvernement y a également fait état de sa vive préoccupation devant la tendance croissante aux agissements illégaux et à l'indiscipline à travers la société politique et civile sierra-léonaise. Il a lancé un appel aux partis politiques et à leurs membres, afin qu'ils respectent la Constitution et la légalité et a enjoint aux membres des administrations de se comporter de manière professionnelle dans l'exercice de leurs fonctions officielles.

7. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session du Parlement, le 23 juin, le Président Kabbah a mentionné les progrès réalisés jusqu'à présent par la Sierra Leone, notamment le fait que le Gouvernement a été en mesure de maintenir un environnement sécuritaire stable après le départ de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et le renforcement du système démocratique dont la mise en place a commencé après les élections de 2002, qui se sont déroulées dans de bonnes conditions. À ce sujet, le Président a souligné que les citoyens étaient de

mieux en mieux informés sur les procédures de la concurrence pluraliste démocratique.

8. Un autre exemple du renforcement de la démocratie, cité par le Président dans son discours du 23 juin, est l'augmentation du nombre des partis politiques en Sierra Leone qui est passé à 28, l'expansion du discours politique dans tout le pays et la multiplication des organes d'information locaux. La Sierra Leone compte maintenant 49 quotidiens et 39 stations de radio, dont 32 sont privées.

9. Le 17 août, le Président a informé la BINUSIL que son gouvernement avait l'intention de modifier la Constitution, mesure qui sera soumise à référendum lors des élections de 2007. À cette fin, la Commission de réforme du droit de la Sierra Leone a déjà commencé à réviser la Constitution de 1991, afin de faire en sorte qu'elle reflète les nouvelles réalités politiques, sociales et économique du pays. Dans une déclaration publiée le 24 août, le Gouvernement a souligné que, malgré la révision constitutionnelle, la Constitution existante demeurerait en vigueur pendant et après les élections de 2007.

10. Entre-temps, une élection controversée, organisée par le Gouvernement le 12 août, afin de pourvoir la vacance à la chefferie suprême de la communauté Biriwa-Limba, dans la province du nord, a souligné la précarité de la stabilité politique en Sierra Leone. Le processus électoral a divisé la population de la chefferie suivant les clivages ethniques. La chefferie suprême Biriwa est devenue vacante en 2002, après six tentatives infructueuses pour être un nouveau chef suprême. Les conflits qui ont suivi l'ethnie majoritaire Limba, qui occupait traditionnellement cette position, et l'ethnie Mandingo, minoritaire, ont entraîné une longue période de vives tensions et de violentes protestations qui ont créé des problèmes de sécurité dans la région.

11. En août, la Commission électorale nationale a rejeté la demande du Gouvernement concernant l'organisation de l'élection, invoquant l'insécurité dans la chefferie et des problèmes de procédure. Toutefois, le 11 août, le Gouvernement a publié un avis officiel confirmant que l'élection aurait lieu et affirmant que la Commission électorale n'avait pas mandat pour organiser l'élection de la chefferie. Le Ministre de l'administration locale a procédé à l'organisation de l'élection, laquelle a été boycottée par les six candidats Limba. Le siège a été obtenu par le seul candidat qui se présentait, qui appartient à l'ethnie Mandingo. L'élection est contestée par les Limba et les tensions ont continué à couver dans la région.

12. On note également des signes préoccupants indiquant une intolérance croissante parmi les dirigeants des partis politiques et leurs partisans, qui font craindre des campagnes acrimonieuses et potentiellement violentes, durant la période précédant les élections de 2007. Plusieurs partis politiques et leurs partisans auraient interdit l'accès de certains secteurs aux opposants. Par ailleurs, le 21 juin, le Gouvernement a publié une directive selon laquelle les partis politiques doivent obtenir l'autorisation de la police pour tenir des réunions politiques. La directive a suscité des inquiétudes parmi les partis politiques qui affirment que cela peut entraîner des abus et restreindre les activités politiques légitimes.

13. Le Conseiller pour l'égalité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix a effectué une mission d'évaluation technique en Sierra Leone en mai-juin et formulé des recommandations visant à accroître la participation des femmes au processus politique; on mentionnera notamment une proposition tendant

à fixer un quota pour les femmes dans les postes de décision du secteur public et l'organisation de campagnes intensifiées d'éducation civique et d'information des électeurs. Le BINUSIL a soumis les recommandations à la Commission électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques, pour examen. De plus, dans une première étape, le Bureau a nommé un coordonnateur pour l'égalité des sexes, afin de faciliter les efforts visant à intégrer les approches tenant compte des spécificités dans la planification de l'appui aux élections de 2007, en attendant la nomination d'un conseiller à plein temps.

14. Pour sa part, le BINUSIL a continué à coordonner l'appui du système des Nations Unies aux efforts de consolidation de la paix déployés par le Gouvernement. Les 30 juin et 1^{er} juillet, un atelier international a été organisé à Freetown, afin d'examiner les moyens d'appliquer de manière efficace la stratégie de la consolidation de la paix, établie conjointement par le Gouvernement, le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies. Les participants sont convenus que les projets menés dans le cadre de la stratégie devraient être centrés sur les problèmes liés au chômage des jeunes, au développement des capacités institutionnelles et au renforcement du secteur de la sécurité.

15. Du 12 au 19 mai, une délégation du Burundi, comprenant de hautes personnalités gouvernementales, ainsi que des représentants de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) et de l'équipe de pays des Nations Unies au Burundi, s'est rendue en Sierra Leone pour examiner les opérations du BINUSIL et l'intégration du système des Nations Unies dans le pays, afin d'appliquer un modèle analogue à la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix au Burundi. Lors de ses consultations avec les autorités sierra-léonaises, la délégation a été informée de l'étroite coordination qui s'était instaurée entre le Gouvernement et les organismes des Nations Unies pendant la planification du retrait de la MINUSIL et la préparation de la mise en place du BINUSIL, et de la nécessité pour le gouvernement national de prendre la direction en ce qui concerne la détermination des priorités pour le processus de consolidation de la paix. Comme les membres du Conseil le savent déjà, le Gouvernement burundais a décidé de demander la création au Burundi d'un bureau intégré des Nations Unies analogue au BINUSIL.

III. Situation sur le plan de la sécurité

16. La situation sur le plan de la sécurité en Sierra Leone est demeurée stable mais reste précaire. Le transfert de l'ancien Président du Libéria, Charles Taylor, du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, à Freetown, à La Haye, le 20 juin, conformément à la résolution 1688 (2006) du Conseil de sécurité, en date du 16 juin 2006, a éliminé une source potentielle majeure d'instabilité dans le pays. Les organismes de sécurité sierra-léonais ont joué un rôle essentiel et coordonné étroitement leur action avec le BINUSIL et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en ce qui concerne les mesures de sécurité prises au Tribunal spécial pour la Sierra Leone pendant la détention de Taylor à Freetown, de même que lors de son transfert à La Haye.

17. Les menaces potentielles les plus graves à la stabilité du pays proviennent actuellement des difficultés intérieures; on mentionnera notamment la nécessité d'améliorer le niveau de vie général de la population, d'accélérer le progrès

économique, d'intensifier la lutte contre la corruption et de remédier au problème des taux de chômage élevés, notamment chez les jeunes.

18. Le conflit frontalier persistant entre la Sierra Leone et la Guinée demeure une source de grave préoccupation, bien que les deux gouvernements aient décidé de rechercher une solution par la voie de la négociation. À cette fin, les comités techniques des deux pays se sont réunis à Conakry les 16 et 17 mai et ont décidé de renvoyer toutes les questions non réglées à leurs gouvernements respectifs, pour examen. Dans le cadre du suivi de la réunion de Conakry, le Ministre guinéen des affaires territoriales a eu des consultations avec les autorités sierra-léonaises le 25 août. Je lance un appel au Président Lansana Conté et au Président Kabbah afin qu'ils accélèrent le règlement pacifique et mutuellement acceptable de cette question.

IV. Réforme du secteur de la sécurité

A. La police sierra-léonaise

19. L'effectif actuel de la police sierra-léonaise compte quelque 8 900 membres, ce qui signifie que l'objectif de 9 500 hommes, fixé par le Gouvernement, n'a pas encore été atteint. Un stage de formation de six mois à l'intention d'un nouveau groupe de recrues est en cours. Lors de la période à l'examen, la police a mis au point un plan stratégique global pour 2006-2008, visant à améliorer le professionnalisme des membres de la force, une attention particulière étant accordée aux niveaux intermédiaires de l'encadrement.

20. En collaboration avec le programme de renforcement du secteur de la justice, financé par le Royaume-Uni, le BINUSIL a établi un programme de formation visant à aider la police sierra-léonaise à appliquer son plan stratégique et à renforcer la capacité de la force de police d'assurer la sécurité pendant les élections de 2007. Dans ce contexte, la section de la police du BINUSIL s'efforce d'aider à consolider la capacité de la police nationale afin qu'elle puisse maintenir l'ordre public. Toutefois, le manque de matériel adéquat pour la police demeure un grave obstacle. Le Bureau a également aidé le Gouvernement à créer un mécanisme de consultation multipartite, sous la présidence de l'Inspecteur général de la police sierra-léonaise, afin d'améliorer la coordination avec tous les partenaires internationaux concernés.

21. Le BINUSIL a également continué à fournir un appui à la police sierra-léonaise dans des domaines clefs comme la gestion des ressources humaines, la formation des recrues, la mise en place d'une base de données statistiques sur la criminalité, les procédures à suivre pour les enquêtes judiciaires, la sécurité aéroportuaire, le contrôle des frontières et la gestion de la circulation. Compte tenu des nombreux domaines dans lesquels la police nationale a besoin d'un appui et d'un renforcement de ses capacités, la petite équipe du BINUSIL, qui comprend 20 conseillers pour les questions de police, est excessivement sollicitée. De nombreux conseillers sont déployés dans le secteur ouest/Freetown en raison de la prévalence des menaces potentielles en matière de sécurité. Le personnel de police des Nations Unies restant est déployé dans d'autres secteurs géographiques du pays où il supervise la police nationale dans ses enquêtes sur les crimes perpétrés contre des femmes et des enfants, met en place un organe indépendant chargé d'examiner les plaintes contre la police et assure la liaison avec le secteur judiciaire.

B. Les Forces de la République de Sierra Leone

22. L'effectif des forces armées sierra-léonaises comprend actuellement environ 10 300 hommes. Le Ministère de la défense, avec l'appui de l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction (IMATT), dirigée par le Royaume-Uni, procède à un examen de l'ensemble des structures des forces armées, afin d'assurer leur efficacité et leur durabilité, sans compromettre la capacité de mener à bien leurs tâches et responsabilités constitutionnelles.

23. La communauté internationale a contribué pour une large part au renforcement de la capacité des forces armées nationales. Les vedettes fournies par les États-Unis et la Chine à titre de dons ont renforcé la capacité de leur section maritime. Pendant la période à l'examen, cette section a réussi à intercepter quelque 22 bateaux de pêche illégaux dans les eaux territoriales de la Sierra Leone. Deux de ces embarcations se livraient à des activités de contrebande et une autre à des actes de piraterie. Des patrouilleurs sont également déployés pour secourir les bateaux de pêche sierra-léonais en détresse.

24. L'équipe de liaison militaire du BINUSIL continuant à travailler en étroite collaboration avec l'IMATT et le Département du développement international du Royaume-Uni, fournit un appui aux réformes en cours dans le secteur de la sécurité. Elle concentre son assistance sur les directives de planification à tous les niveaux du secteur de la sécurité et sur la collecte d'informations afin d'aider le Gouvernement à prendre des décisions. Le Bureau facilite également la liaison entre les forces armées sierra-léonaises et la MINUL en vue de la conduite de patrouilles concurrentes sur la frontière est avec le Libéria, afin de prévenir les mouvements transfrontières illégaux de personnes et d'armes.

25. Les conditions de service du personnel des forces armées, y compris le versement des soldes, les rations et les soins médicaux, ont continué de s'améliorer pendant la période à l'examen. Un problème qui demeure préoccupant est le manque de logement adéquat pour les soldats, en particulier dans les secteurs reculés du pays. Cette situation continue d'affecter gravement leur moral. Le Département du développement international envisage d'étendre son opération « Pebu » afin de construire de nouvelles unités de logement pour les forces armées. Le Gouvernement indien a également continué à construire 400 casernes préfabriquées pour les soldats. Toutefois, une aide financière supplémentaire est requise de la communauté internationale afin de répondre à ce besoin critique.

C. Bureau de la sécurité nationale

26. Le Bureau de la sécurité nationale continue de renforcer son rôle en ce qui concerne la coordination des organismes de sécurité sierra-léonais et autres services gouvernementaux sur les questions liées à la sécurité. Il examine les mesures qui permettraient d'améliorer les capacités des comités de sécurité de province et de district en matière de contrôle et d'établissement de rapport. Pendant la période à l'examen, le Bureau a joué un rôle de coordination essentiel dans l'élaboration de plans d'urgence nationaux, afin de prévenir les actes hostiles contre le Tribunal spécial pour la Sierra Leone lors de la détention de M. Taylor dans cette juridiction; d'intervenir en cas d'épidémie de grippe aviaire; et de remédier à une grave pénurie d'eau à Freetown.

27. Le Bureau de la sécurité nationale s'efforce également d'assurer la liaison avec sa contrepartie au Libéria, le Service de la sécurité nationale, afin d'échanger des informations et des données d'expérience sur la réforme du secteur de la sécurité. L'équipe de liaison militaire du BINUSIL et les autres partenaires internationaux intéressés continuent d'appuyer les initiatives du Bureau de la sécurité nationale par une série de programmes de formation et la fourniture d'un soutien logistique; ils donnent également des conseils centrés sur le renforcement de sa capacité en matière de recherche et d'analyse du renseignement.

V. Préparation des élections de 2007

28. Le 3 août, le Président Kabbah a annoncé que des élections présidentielle et législatives se tiendraient en Sierra Leone le 28 juillet 2007. Pour sa part, la Commission électorale nationale a achevé la délimitation des 112 circonscriptions dans les 14 districts administratifs du pays. Le découpage des circonscriptions électorales proposé sera soumis au Parlement, pour approbation. La Commission a également mis au point un concept d'opérations et établi un budget pour les élections, avec l'appui du BINUSIL et du PNUD. Elle s'efforce actuellement d'élaborer un plan de travail détaillé avec des dates butoirs, compte tenu du concept d'opérations. L'une de ses tâches les plus urgentes consiste à établir les listes électorales.

29. En juillet, un consultant en droit électoral, dont les services sont financés par l'ONU, a procédé à un examen détaillé du code électoral de la Sierra Leone, à l'issue duquel il a formulé plusieurs recommandations concernant des révisions à introduire avant les élections. Les réformes recommandées dans le domaine du droit électoral mettraient le déroulement des élections en conformité avec les normes internationales en matière électorale et de droits de l'homme. Elles visent notamment à réduire les possibilités d'irrégularité à établir un système crédible de règlement des litiges électoraux et à garantir la liberté d'association, d'expression et de réunions. Il est impératif que les autorités gouvernementales examinent ces recommandations et soumettent les révisions proposées au Parlement, pour approbation dès que possible.

30. Comme la date des élections a été annoncée, l'assistance électorale internationale va maintenant se concentrer sur la fourniture d'un appui direct à leur déroulement. Dans ce contexte, la Commission électorale nationale a accepté une série de mesures d'assistance technique internationale qui mettra en place une petite équipe expérimentée d'experts électoraux internationaux, coordonnée par l'ONU, afin d'appuyer la capacité opérationnelle de la Commission.

31. Le Gouvernement sierra-léonais a versé les montants à allouer à la Commission électorale nationale. Le PNUD, le Royaume-Uni, l'Irlande et la Commission européenne ont également décidé d'augmenter le niveau de leur soutien financier à la Commission, tandis que l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) a indiqué qu'elle avait l'intention de fournir un appui supplémentaire au processus électoral. Toutefois, un déficit de 8 à 9 millions de dollars persiste dans le budget électoral. Je lance un appel aux États Membres afin qu'ils fournissent les ressources nécessaires pour combler ce déficit et permettre le bon déroulement du processus électoral.

32. Outre l'enregistrement des partis politiques, la Commission d'enregistrement des partis politiques concentre ses activités sur le contrôle de la conduite de ces partis et sur la médiation, à la demande des parties intéressées, des litiges qui pourraient surgir entre les partis politiques ou leurs dirigeants. Ses activités sont toutefois sérieusement entravées par le manque de ressources financières. Le Gouvernement reconnaît que c'est un problème qu'il faut régler et continuer de demander une assistance aux donateurs. La Commission travaille en étroite coordination avec le BINUSIL afin d'achever la mise au point d'un code de conduite à l'intention des partis politiques, lequel est toujours à l'examen par les acteurs politiques. Le Bureau a également aidé la Commission à mettre en place un mécanisme permettant de maintenir des contacts avec tous les partis politiques par le biais de réunions consultatives périodiques et de points de presse, afin d'améliorer le dialogue entre les partis et la coopération. Le BINUSIL et le PNUD travaillent aussi conjointement avec la Commission en vue d'organiser des ateliers sur la prévention des conflits à l'intention des partis politiques sierra-léonais.

VI. Gouvernance

A. Décentralisation

33. Depuis le rétablissement des structures d'administration locale à la suite des élections de 2004, certains progrès ont été accomplis afin d'accélérer la délégation et le transfert des responsabilités financières du Gouvernement central aux conseils locaux, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la gestion des déchets. Entre-temps, la participation à l'administration locale continue de s'améliorer progressivement, bien que les conseils locaux continuent de souffrir de l'insuffisance des ressources. En outre, certains ministères d'exécution sont encore peu disposés à transférer leurs pouvoirs aux conseils locaux. En même temps, les rôles et fonctions des chefs traditionnels, partiellement communs, dans la nouvelle structure d'administration locale n'ont pas rationalisés. Le Plan-cadre révisé des Nations Unies pour l'aide au développement, 2006-2007, souligne que la promotion d'une gouvernance transparente, responsable et démocratique tant aux niveaux national que local, constitue l'un des objectifs d'assistance prioritaires du système des Nations Unies en Sierra Leone.

B. Parlement

34. Dans le Parlement actuel, le Sierra Leone People's Party au pouvoir (SLPP) dispose d'une majorité avec 83 membres, tandis que l'opposition compte 29 membres, dont 27 proviennent du parti du All People's Congress (APC). Les parlementaires continuent à avoir des difficultés à exercer leurs fonctions. L'insuffisance des ressources humaines et l'inadéquation des capacités techniques notamment continuent d'entraver les visites dans leur circonscription et le contrôle parlementaire des diverses entités gouvernementales.

35. Le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies, de même que plusieurs organisations non gouvernementales ont organisé un certain nombre d'ateliers visant à renforcer la capacité du Parlement à tenir des débats éclairés. À la suite d'une récente évaluation des besoins du personnel parlementaire, le Bureau dispense une

formation à ce personnel. Il continue également de contrôler les procédures législatives afin de donner des conseils sur la manière dont le Parlement pourrait s'acquitter plus efficacement de sa fonction de contrôle, s'agissant notamment des comptes de l'État. L'ONU s'efforce également de renforcer le rôle du Parlement en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, l'examen des questions affectant les groupes vulnérables, le problème du VIH/sida et l'exécution d'importantes obligations conventionnelles internationales, notamment celles découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

C. Réforme du secteur public

36. La mise en œuvre de la feuille de route du Gouvernement pour la réforme de la fonction publique, qui a été adoptée en 2005, progresse lentement, en ce qui concerne notamment les aspects clefs relatifs à la réforme des traitements et à la rationalisation des ministères d'exécution. Les efforts se poursuivent afin d'améliorer la transparence du secteur public, s'agissant notamment des marchés publics, du système public de prestation de services et des activités d'audit. Compte tenu du fait que plus de 60 % des dépenses publiques de la Sierra Leone sont effectués au titre de l'achat de biens et services, l'assistance internationale est de plus en plus concernée de manière à aider le Gouvernement à institutionnaliser et à améliorer les normes et règlement en matière de passation de marchés, dans les ministères et départements. Dans ce contexte, le Gouvernement, le Département du développement international du Royaume-Uni et le PNUD supervisent la conduite d'une enquête annuelle sur le contrôle des dépenses publiques, visant à renforcer la transparence et le suivi de ces dépenses. L'application d'un tel système de contrôle doit devenir pratique courante en tant qu'instrument permettant de suivre l'évolution des dépenses.

D. Programme de lutte contre la corruption

37. L'efficacité de la Commission de lutte contre la corruption est toujours fortement compromise par les capacités limitées dont elle dispose pour détecter les pratiques de corruption, mener des enquêtes à leur sujet et rassembler des éléments de preuve. Pour remédier à ce problème, la Commission est en train d'élaborer un plan d'action stratégique qui comprendra un ensemble de critères axés sur l'amélioration de ses capacités d'enquête, de détection et de poursuites. Elle s'efforce également de sensibiliser le grand public aux conséquences sociales et économiques de la corruption. Dans l'intervalle, le BINUSIL et d'autres partenaires ont proposé d'effectuer sans tarder un examen de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption qui a été lancée en mars 2005.

38. En juillet, le Gouvernement a signé un pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité avec la Banque africaine de développement, le Département du développement international du Royaume-Uni, la Commission européenne et la Banque mondiale. Le programme stratégique est axé sur 10 réformes essentielles en matière de gouvernance à mettre en œuvre avant juillet 2007 dans des domaines tels que la lutte contre la corruption, l'amélioration des pratiques d'achat, la restructuration de la fonction publique, la décentralisation et la lutte contre le blanchiment de l'argent.

VII. Redressement économique et aspects socioéconomiques

39. La situation économique de la Sierra Leone s'est considérablement améliorée ces dernières années, et a continué à progresser en 2005. Selon les estimations, le produit intérieur brut (PIB) en termes réels aurait augmenté de 7,3 % en 2005, grâce à la poursuite du redressement dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière, de la construction et des services. En dépit du ralentissement prévu de la croissance future, on s'attend à ce que les résultats macroéconomiques restent solides. Le taux de croissance moyen du PIB en termes réels devrait se situer aux alentours de 7,4 % en 2006 et baisser progressivement pour tomber à 6,1 % en 2008.

40. Selon les prévisions, le taux moyen d'inflation devait atteindre 12,5 % en 2006, en raison de la hausse des cours du pétrole, de la baisse des taux de change et de l'expansion de la masse monétaire, mais l'on s'attend à ce qu'il tombe à 11,7 % au cours de l'année. La balance des opérations courantes avec l'étranger devrait tomber à 11 % du PIB d'ici à 2008, compte tenu, d'une part, de la croissance prévue des exportations à la suite de la reprise de l'exploitation des mines de rutile et de bauxite et, d'autre part, d'une réduction des importations, de l'adoption de taux de change flottants et de la concurrence accrue résultant de la libéralisation des échanges.

41. Le fait que la Sierra Leone continue à être tributaire de sources de capitaux extérieurs reste toutefois un sujet de préoccupation. Si cette tendance se poursuit, le pays ne parviendra pas à atteindre et à maintenir le taux de croissance économique réelle nécessaire au développement socioéconomique. Les courants de capitaux extérieurs doivent en conséquence être utilisés pour financer des programmes qui contribuent à élargir la participation économique et à développer la capacité de la population de la Sierra Leone à produire des biens et des services qui soient aussi compétitifs sur le marché intérieur que sur les marchés internationaux.

42. Le Gouvernement, en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, s'efforce de stimuler les investissements tant nationaux qu'étrangers dans des secteurs qui connaissent actuellement une croissance dynamique, notamment l'exploitation minière, l'agriculture, les pêches et le tourisme. Une grande partie de la croissance devrait être liée à la reprise de l'exploitation des mines de rutile et de bauxite en 2006.

43. Le Gouvernement continue à étendre son contrôle sur les zones diamantifères du pays et les investissements internationaux dans le secteur minier ont augmenté, grâce au lancement récent d'un projet de gouvernance de ce secteur financé par l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Toutefois, les résidents des zones de production de diamants, notamment du district de Kono dans l'est du pays, ont déclaré que le Gouvernement ne consultait pas les propriétaires des terres lorsqu'il délivrait des concessions minières à des sociétés étrangères. Il se pourrait également que dans certains cas, les sociétés étrangères n'aient pas indemnisé de manière adéquate, comme elles sont tenues de le faire, les personnes déplacées par leurs activités minières.

44. Durant la période visée par le rapport, les interruptions graves de l'approvisionnement en eau qui se produisent périodiquement à Freetown ont eu des effets négatifs sur la situation économique déjà précaire, ainsi que sur le bien-être de la population et les conditions sanitaires dans la ville. La crise était due à une baisse

progressive du niveau de l'eau au barrage de la vallée de la Guma, suite au déboisement entraîné par le développement urbain dans la zone de captage des eaux.

45. Les problèmes d'approvisionnement énergétiques continuent à faire obstacle à la transition d'une économie axée sur la production de produits primaires vers les industries de transformation car ils découragent les investissements étrangers. Bien que l'exécution de plusieurs projets financés par des organismes bilatéraux et multilatéraux soit en cours pour accroître la production d'énergie en Sierra Leone, l'approvisionnement actuel ne suffit pas à répondre à l'augmentation de la demande. Dans l'intervalle, le Gouvernement a demandé à la Banque mondiale de l'aider à coordonner les projets entrepris dans le secteur de l'énergie.

46. La réduction de la pauvreté en Sierra Leone dépendra du développement d'un secteur privé à même de créer des possibilités d'emploi et de générer des recettes. À cet égard, le Gouvernement a approuvé une stratégie globale de développement du secteur privé axée sur la nécessité de libéraliser les échanges et les régimes de taux de change, la réforme fiscale, la restructuration des entreprises publiques et leur privatisation, la réforme du secteur bancaire et l'examen de la législation relative aux activités commerciales. La mise en œuvre de cette stratégie a été ralentie par la faiblesse des capacités institutionnelles, une coordination inadéquate et la pénurie de ressources.

A. Services de base

47. La sécurité alimentaire a continué à s'améliorer au cours de la période à l'examen. Pour soutenir cette tendance positive, l'ONU continuera à centrer ses activités en 2006 sur des programmes visant à accroître la production de vivres et à améliorer l'accès aux marchés, ainsi que sur la fourniture de services d'appui essentiels aux agriculteurs.

48. L'amélioration des infrastructures de base, notamment les routes, est essentielle pour relier les producteurs de vivres aux marchés, ce qui pourrait contribuer à la revitalisation des collectivités rurales. Grâce à l'assistance et aux ressources financières apportées par les organismes des Nations Unies, le Gouvernement a mené en mai une étude à l'échelle nationale sur la sécurité alimentaire, la production agricole, et la santé et la nutrition, en vue de la réalisation d'une analyse de la vulnérabilité alimentaire, et de présenter des recommandations concernant les programmes spécifiques à mettre en œuvre.

49. Des progrès ont également été enregistrés au cours de la période à l'examen dans le domaine de l'éducation de base, en particulier en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation. Un rapport détaillé sur la situation dans ce domaine a été établi avec l'appui de la Banque mondiale. Il en ressort que le taux de scolarisation dans les écoles primaires a doublé entre 2000-2001 et 2004-2005, et que la part des dépenses consacrée au secteur de l'éducation s'est stabilisée à 20 %, soit un pourcentage supérieur à celui des dépenses allouées aux autres secteurs, à l'exception des services généraux des administrations publiques. Un plan de réforme de l'éducation doit être mis au point par le Ministère de l'éducation, de la science et de la technique avec l'appui technique du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en septembre.

50. Dans l'intervalle, l'UNICEF aide à élaborer des politiques et fournit un appui technique en vue de la réforme du secteur de l'éducation. Au cours du deuxième trimestre de 2006, le Programme alimentaire mondial (PAM) a élargi son programme d'alimentation scolaire, et il fournit désormais une aide alimentaire à environ 250 000 enfants dans plus de 900 écoles primaires publiques dans l'est et le centre du pays. En dépit de ces efforts, entre 25 et 30 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont toujours pas scolarisés.

51. Le Gouvernement a fait de la survie néonatale, infantile et maternelle un domaine d'action prioritaire de ses services de santé. La Sierra Leone continue à avoir l'un des taux de mortalité maternelle et de mortalité des enfants de moins de 5 ans les plus élevés du monde. Avec l'appui de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la santé, le Gouvernement est en train de mettre au point un plan stratégique national pour la survie de l'enfant, à l'exécution duquel la Banque mondiale s'est engagée à consacrer quelque 30 millions de dollars.

B. Programmes en faveur des jeunes

52. La question du chômage chez les jeunes a été identifiée par la Commission vérité et réconciliation comme étant l'une des causes fondamentales du conflit passé, et l'on estime à l'heure actuelle que c'est elle qui fait peser la menace la plus grave sur le maintien de la stabilité dans le pays. Le Gouvernement a pris récemment des mesures pour mettre en œuvre un programme de démarginalisation des jeunes et a créé un compte spécial pour le financer à l'aide des allocations budgétaires non dépensées par divers ministères au titre du budget de 2006.

53. Les organismes des Nations Unies en Sierra Leone ont contribué à la démarginalisation des jeunes en organisant toute une gamme d'activités, notamment des salons de la formation professionnelle et des projets de renforcement des compétences et de création de revenus. Le PNUD est le principal organisme chargé de fournir des orientations et d'élaborer des programmes, et il travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la jeunesse et des sports pour renforcer son rôle en matière de coordination.

54. Le 6 juin, les équipes de pays des Nations Unies pour la Guinée, le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ont tenu à Freetown une conférence sur les questions relatives aux jeunes. Cette réunion a donné l'occasion de coordonner les activités axées sur les besoins des jeunes, notamment les stratégies de création d'emplois, ainsi que la coopération transfrontière. Le BINUSIL s'emploie, en étroite collaboration avec le secrétariat de l'Union du fleuve Mano et les équipes de pays des Nations Unies dans la sous-région et en Côte d'Ivoire, à faciliter la mise en œuvre des recommandations issues de la conférence.

VIII. Questions humanitaires

55. Le PAM continue à fournir une aide alimentaire aux réfugiés libériens dans les huit camps de réfugiés restants en Sierra Leone. Entre-temps, considérant la stabilité de la situation en matière de sécurité au Libéria, le programme de rapatriement se poursuit, et quelque 26 000 réfugiés par mois reçoivent une assistance à cette fin. Le PAM et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont décidé

de poursuivre le programme général de distribution de vivres aux réfugiés jusqu'à la fin de 2006.

56. Le 8 juin, un groupe de 60 à 80 réfugiés libériens a manifesté devant le bureau du HCR à Freetown. La manifestation a pris fin à la suite d'entretiens entre les dirigeants des réfugiés et des responsables du HCR, au cours desquels les réfugiés ont expliqué les raisons de leur action, notamment leur sentiment que trop peu avait été fait pour les réinstaller dans des pays tiers. Le 12 juin, le même groupe de réfugiés s'est introduit de force dans le bureau du HCR à Freetown et l'a saccagé. Au cours de cet incident, une vingtaine de véhicules du HCR ont été endommagés ou détruits. La police sierra-léonaise a ultérieurement arrêté 61 personnes qui avaient participé à l'attaque.

IX. Droits de l'homme et état de droit

57. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour appliquer les principes et normes acceptés au niveau international dans le domaine des droits de l'homme. Une nouvelle amélioration de la situation à cet égard a pu être observée au cours de cette période, mais il reste un certain nombre de sujets de préoccupation.

58. Quelques progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'action entreprise pour mettre fin aux pratiques généralisées qui violent les droits des femmes et des filles. Avec l'appui de l'ONU, le Gouvernement s'est acquitté d'une importante obligation conventionnelle internationale en établissant son premier rapport au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Toutefois, un retard a été enregistré pour ce qui est de transposer les conventions internationales régissant les droits de la femme dans la législation nationale et d'harmoniser les lois nationales avec les normes internationales. Le Parlement a adopté d'autres lois relatives à la traite des êtres humains et aux droits en matière d'héritage et de propriété, qui jouent toutes un rôle très important dans la protection des droits des femmes en Sierra Leone. La Commission de réforme du droit envisage d'éliminer les lois discriminatoires contre les femmes, notamment certaines lois coutumières.

59. Des progrès ont été réalisés, avec l'appui des Nations Unies, en vue de la mise en place de la Commission des droits de l'homme. Le Président a communiqué au Parlement, pour examen et approbation, la liste de ses candidats à des sièges à la Commission, et le BINUSIL a mené, en collaboration avec les comités de district sur les droits de l'homme, des activités de sensibilisation concernant le rapport de la Commission vérité et réconciliation dans les 149 chefferies du pays. Pour aider la population à mieux comprendre la situation dans le domaine des droits de l'homme et promouvoir la réconciliation, la production d'un CD et d'un certain nombre d'émissions radiophoniques est en cours dans les différentes langues nationales sur les divers thèmes couverts par le rapport.

60. D'importantes recommandations de la Commission vérité et réconciliation n'ont cependant pas encore été appliquées, en particulier la création d'un fonds d'indemnisation des amputés et autres invalides de guerre, ainsi que des collectivités les plus gravement touchées par la guerre. Le Gouvernement a indiqué que la pénurie de ressources faisait gravement obstacle à l'application des recommandations de la Commission et qu'il s'efforçait d'accélérer la création du

Fonds et de mobiliser les ressources dont il avait besoin. J'engage le Gouvernement à prendre des mesures concrètes supplémentaires pour mettre en œuvre les recommandations importantes de la Commission vérité et réconciliation.

61. On continue d'observer dans tout le pays de nombreux cas de détention provisoire prolongée, un important arriéré d'affaires à régler et un nombre excessif de renvois d'affaires, en dépit de la présence dans chaque district d'un magistrat résident financé par le PNUD. Le secteur judiciaire nécessite un renforcement du système de poursuite et de défense publique. Le Programme de développement du secteur de la justice organisé sous les auspices du Royaume-Uni, en collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires, continue à chercher à remédier aux faiblesses structurelles et aux déséquilibres du secteur de la justice et une stratégie nationale de réforme de ce secteur est en cours d'élaboration.

62. La capacité opérationnelle limitée des tribunaux sierra-léonais et les problèmes qui se posent au niveau du processus de poursuites judiciaires ont un impact négatif sur le système pénitentiaire, dont le fonctionnement est également entravé par l'absence de personnel qualifié et d'installations adéquates. À la demande du Gouvernement, le BINUSIL a procédé à une évaluation des capacités du système pénitentiaire, pour identifier les domaines dans lesquels des interventions et une assistance sont nécessaires et élaborer une approche stratégique en vue de l'améliorer, notamment grâce à la création de centres de détention provisoire sur l'ensemble du territoire. Cette évaluation contribuera également à la mise en œuvre du Programme de développement du secteur de la justice.

63. L'affaire fortement médiatisée de l'ancien porte-parole du Revolutionary United Front (RUF), Omrey Golley, qui a été accusé de trahison, continue à retenir l'attention aux niveaux local et international. Les nombreuses suspensions de ce procès et retards dans la procédure judiciaire suscitent des préoccupations touchant les droits de l'accusé. Suite à une intervention du BINUSIL, les conditions de détention de M. Golley se sont améliorées, mais la santé déjà précaire du prisonnier continue à se détériorer de manière très inquiétante. Une demande récente de mise en liberté sous caution pour raisons médicales a été rejetée.

X. Information et communication

64. Avec l'appui de l'ONU, le Gouvernement a mené à bien une évaluation visant à améliorer sa stratégie d'information et de communication, qui devrait prévoir, entre autres, des activités liées au transfert de la Radio des Nations Unies au Gouvernement. Le PNUD a approuvé une allocation d'environ 500 000 dollars à l'appui de cette stratégie. La Radio des Nations Unies produit actuellement des programmes qui ont pour but de faire participer tous les secteurs de la population sierra-léonaise à un dialogue national sur les questions critiques de la consolidation de la paix. C'est un instrument qui aide à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une culture de dialogue et de tolérance, et à mieux faire comprendre le processus démocratique.

65. Un plan de travail a été élaboré par la mission pour faciliter l'accès à la Radio des Nations Unies et accroître son efficacité, et pour encourager les médias locaux à respecter les règles d'éthique professionnelle et des principes d'équité dans la couverture des questions politiques et de développement. Le BINUSIL a créé un groupe des communications commun du Bureau intégré et de l'équipe de pays des

Nations Unies, chargé de le conseiller sur les modalités et le calendrier d'un transfert éventuel de la station radio et de ses avoirs au Gouvernement. Les questions restantes ont trait à la mobilisation des ressources nécessaires pour améliorer l'infrastructure de la station et former du personnel national.

66. Dans l'intervalle, le BINUSIL continue à travailler en étroite coopération avec la Fondation suisse Hironnelle pour lancer un projet de renforcement des capacités dans le cadre duquel des étudiants de la faculté de communications du Collège de Fourah Bay bénéficieront d'une formation en cours d'emploi. Les activités au titre de ce projet devraient commencer en septembre.

XI. VIH/sida

67. D'après les statistiques disponibles sur la prévalence du VIH/sida en Sierra Leone, le taux de prévalence du VIH pour l'ensemble des personnes âgées de 15 à 45 ans est de 1,53 % (1,5 % pour les hommes et 1,6 % pour les femmes). Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a facilité l'organisation au niveau national de consultations ouvertes à tous les intéressés pour identifier les principaux obstacles à l'accès universel à la prévention du VIH et au traitement, aux soins et aux services d'appui aux personnes infectées. Un programme d'action a été mis en place.

68. L'ONU aide à tirer parti des ressources financières du Fonds mondial pour appuyer l'action entreprise au niveau national, ainsi que des initiatives sous-régionales axées sur les réfugiés et d'autres populations, qui se déplacent à travers les frontières, ainsi que les rapatriés et les communautés d'accueil. L'ONU appuie également l'élaboration d'un projet de loi visant à protéger les droits des personnes qui vivent avec le VIH/sida, en collaboration avec le Parlement et le Forum des parlementaires arabes et africains pour la population et le développement.

XII. Conduite du personnel et discipline

69. Le BINUSIL poursuit ses efforts pour assurer le respect de normes de discipline élevées par le personnel des Nations Unies, en particulier pour prévenir les incidents d'exploitation et de sévices sexuels. Au cours de la période visée par le rapport, trois allégations faisant état de fautes mineures commises par un membre de la police et deux membres du personnel civil ont été signalées et font l'objet d'une enquête. Aucun de ces incidents n'a trait à des actes d'exploitation ou de sévices sexuels. Une équipe de travail commune créée en mai 2005 et comprenant des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, du BINUSIL et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone éduquera et sensibilisera le personnel des Nations Unies et la population locale aux questions relatives à l'exploitation et aux sévices sexuels.

XIII. Intégration des organismes des Nations Unies

70. Dans le cadre de l'intégration continue des organismes des Nations Unies, le BINUSIL a fourni des locaux à usage de bureaux au PNUD dans son siège à Freetown. L'intégration des bureaux régionaux des organismes des Nations Unies à

l'intérieur du pays se poursuit également. L'intégration du BINUSIL, du PNUD et du PAM a été menée à bien dans quatre des six villes du pays où il a été convenu que les organismes des Nations Unies utiliseraient des locaux et des services communs, sur la base du partage des coûts. Le BINUSIL a également continué à fournir un appui administratif et logistique au contingent de gardes de la MINUL déployé auprès du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

71. Un groupe intégré a été créé pour assurer la sécurité du personnel et des installations aussi bien du BINUSIL que de l'ensemble des organismes des Nations Unies en Sierra Leone. Ce groupe travaille en étroite collaboration avec les organismes de sécurité sierra-léonais, le Tribunal spécial, les missions diplomatiques, les organisations non gouvernementales internationales et les groupes de sécurité des Nations Unies en Guinée, au Libéria et en Côte d'Ivoire et partage des informations avec eux.

XIV. Observations et recommandations

72. Des progrès considérables ont été réalisés par le Gouvernement et la population de la Sierra Leone sur la voie de la consolidation d'une paix durement gagnée dans leur pays. Bien que je reste raisonnablement optimiste quant aux perspectives d'une paix, d'une stabilité et d'un redressement économique à long terme en Sierra Leone, je suis également préoccupé par les facteurs de déstabilisation potentiels auxquels le pays continue à être en butte, notamment le chômage chez les jeunes, la pauvreté généralisée et une mauvaise gestion persistante tant perçue que réelle. Simultanément, je constate avec satisfaction qu'un certain nombre de mesures ont été prises par le Gouvernement et ses partenaires internationaux pour remédier à ces problèmes.

73. Le soutien continu que les partenaires internationaux de la Sierra Leone apportent aux efforts de consolidation de la paix de ce pays reste indispensable au succès de ce processus important. À cet égard, je suis heureux de signaler que le BINUSIL continue à jouer un rôle critique dans la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux en Sierra Leone. Je voudrais en particulier exprimer ma gratitude aux États Membres qui continuent de fournir un appui à la réforme du secteur de la sécurité, au redressement économique, à la réforme judiciaire et aux initiatives de réforme de la gouvernance, de même qu'à d'autres domaines critiques du processus de consolidation de la paix.

74. L'inscription de la Sierra Leone à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix offre au pays une autre occasion unique de continuer à bénéficier de la bonne volonté et de l'appui de la communauté internationale. Pour maximiser la contribution de la Commission dans le cadre du processus en cours de consolidation de la paix, le Gouvernement, les membres de la Commission, le BINUSIL et d'autres partenaires internationaux devraient s'entendre sur les priorités et les modalités précises d'engagement de la Commission lors de sa prochaine session, au début du mois d'octobre.

75. L'accélération de la croissance économique est toujours le meilleur moyen de réduire la marginalisation continue de segments importants de la population de la Sierra Leone, en particulier des jeunes et des collectivités rurales, et est aussi une composante essentielle du programme de réduction de la pauvreté mis en œuvre par

le Gouvernement. Pour stimuler la croissance économique, le Gouvernement a besoin d'urgence d'un appui pour remettre en état ses infrastructures de base, en particulier les routes et les réseaux énergétiques, ce qui aura un effet multiplicateur sur le redressement socioéconomique du pays.

76. J'engage vivement le Gouvernement sierra-léonais et toutes les parties prenantes au niveau national à prendre d'urgence des mesures pour mettre en œuvre pleinement et effectivement les recommandations de la Commission vérité et réconciliation et à faire preuve de tolérance alors que le pays se prépare aux élections.

77. Maintenant que la date des élections de 2007 a été annoncée, les institutions et parties prenantes nationales devraient accélérer le règlement des aspects du processus électoral qui sont encore en suspens. La confiance de la nation vis-à-vis de ce processus dépendra de la compétence opérationnelle, de l'indépendance, de l'équité et de l'impartialité de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques, ainsi que d'autres institutions nationales. Les dirigeants et les membres de tous les partis politiques, ainsi que les médias, doivent également participer de manière constructive au processus électoral. À cet égard, j'engage les parties concernées à mettre au point sans tarder le code de conduite à l'intention des partis politiques.

78. Au cours de la visite que j'ai effectuée en Sierra Leone en juillet, j'ai donné au Président Kabbah l'assurance que l'Organisation des Nations Unies était prête à aider la Sierra Leone autant que possible à préparer les élections. Je me propose en conséquence d'envoyer dans le pays une mission d'évaluation des besoins électoraux chargée d'examiner avec le Gouvernement la nature et la portée de l'assistance que les organismes des Nations Unies pourraient apporter. Je présenterai des recommandations plus précises à ce sujet dans mon prochain rapport sur le BINUSIL.

79. Dans l'intervalle, je fais appel aux États Membres pour qu'ils fournissent les ressources nécessaires pour couvrir les quelque 8 à 9 millions de dollars qui sont encore nécessaires pour assurer le financement des élections. Je fais appel également au Gouvernement sierra-léonais pour qu'il continue à manifester son engagement vis-à-vis du processus électoral en augmentant sa contribution au financement de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques.

80. Je voudrais exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement de la Sierra Leone et à ses partenaires internationaux pour leur étroite coopération avec le BINUSIL et l'équipe de pays des Nations Unies. Je voudrais également exprimer ma profonde reconnaissance aux pays fournisseurs de personnel de police et de personnel militaire qui ont fourni du personnel au BINUSIL pour leur appui continu à la cause de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Je tiens également à remercier mon Représentant exécutif, Victor Angelo, et tout le personnel des Nations Unies en Sierra Leone, de leurs efforts inlassables visant à faire en sorte que la Sierra Leone réalise ses objectifs de paix durable, de sécurité et de développement soutenu.